# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMIATTE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, à la mairie de Damiatte, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

<u>Etaient présents</u>: Mme FADDI – Mme VIDAL – M ROUDET – Mme PICARD - Mme MAUREL Marie-José – M DOMINGUEZ – M VAGLIENTI – Mme MAUREL Pascale

Était absent avec pouvoir : M MOLIERES avec pouvoir à M VAGLIENTI – M DARASSE avec pouvoir à Mme FADDI.

<u>Étaient absents</u>: M BESSIOUD - Mme BRET - Mme JACONO - Mme ALLETRU - M PRADES

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Secrétaire de séance : M DOMINGUEZ Olivier

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 8

Procurations: 2 Quorum: 8

Date d'affichage: 27 octobre 2023

#### Ordre du jour :

- PLUi : rapport et conclusions suite à l'enquête publique
- Tarifs location salle des fêtes pour les professionnels
- Désignation d'un référent déontologue des élus
- Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour une convention de participation risque prévoyance
- Projet de vidéo protection
- Projet d'ombrière photovoltaïque
- Projet de requalification de l'ancien site Socadal : présentation de l'étude réalisée par le CAUE
- Demande d'acquisition du chemin rural sis route de Serviès
- Participation de la commune à l'opération Ecole et Cinéma
- Séisme au Maroc et inondations en Lybie : appel à la solidarité
- Questions et informations diverses

Commune de DAMIATTE (Tarn) Séance du 28 septembre 2023

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal est ouvert sous la présidence de Madame le Maire.

# EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :

## PLUi : rapport et conclusions suite à l'enquête publique

Madame le Maire rappelle aux élus le mail qu'elle leur avait adressé afin de communiquer le lien permettant d'accéder aux rapport et conclusions de la commission d'enquête sur le PLUi. Elle énumère la liste des Damiattois ayant fait une requête lors de l'enquête publique sur le PLUi et donne lecture des réponses émises par la CCLPA et la commission d'enquête.

## Tarifs location salle des fêtes pour les professionnels

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération du 25 mai 2023 qui fixe les tarifs de la location de la salle des fêtes. Considérant qu'elle a reçu une demande d'un professionnel extérieur à la commune qui voudrait utiliser la salle chaque semaine, elle propose de modifier ainsi le tarif : 20 € par séance pour la petite salle et 30 € par séance pour la grande salle.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

### Désignation d'un référent déontologue des élus

Madame le Maire indique que la loi 3DS prévoit que chaque élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques de la charte de l'élu local. L'association des Maires du Tarn et le Centre de Gestion proposent deux référents, un professeur honoraire de la faculté de droit de l'université de Montpellier et un magistrat honoraire de la chambre régionale des comptes. L'association des maires de France propose également une liste de personnes susceptibles d'effectuer cette mission.

Madame le Maire propose que soit désigné référent déontologue des élus, une personne proposée par l'association des maires du Tarn : Monsieur MIAILLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur MIAILLE référent déontologue pour les membres du conseil municipal de Damiatte.

# <u>Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour une convention de participation risque prévoyance</u>

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune aura pour obligation de participer financièrement à la protection sociale des agents pour le risque prévoyance et à compter du 01/01/2026 pour le risque complémentaire santé. Le Centre de Gestion propose d'organiser une mise en concurrence pour le risque prévoyance. Elle précise que la participation à la consultation ne vaut pas obligation à adhérer à la convention de participation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à la procédure de mise en concurrence pour le risque prévoyance organisée par le Centre de Gestion.

# Projet de vidéo protection

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 4 août 2023, elle est autorisée pour une durée de 5 ans à exploiter un système de vidéo protection sur un périmètre comprenant le carrefour de la mairie et les parkings devant la salle des fêtes et devant l'école. Elle rappelle qu'une demande de subvention avait été déposée dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Cependant, cette demande n'a pas été validée. L'appel à projets pour le volet vidéo protection n'a pas été lancé. Les services de la Préfecture invitent à déposer un dossier au titre de la DETR. Madame le Maire rappelle que le devis de la CEGELEC s'élève à 21 542 € HT.

Madame PICARD suggère de solliciter la Préfecture pour savoir si la commune pourrait bénéficier d'une subvention DETR dans le cadre d'un reliquat sur l'exercice 2023. Son avis est de prioriser la demande de subvention DETR pour le cabinet médical.

Monsieur DOMINGUEZ dit être favorable à l'installation des caméras même si la commune ne perçoit de subvention pour ce programme.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire d'interroger la Préfecture sur un éventuel reliquat sur la DETR 2023 et de commander les travaux même en cas de réponse négative.

### Projet d'ombrière photovoltaïque

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de la société AREC pour une ombrière photovoltaïque sur le parking devant le cimetière protestant. Le projet serait financé par l'AREC et le conseil municipal avait envisagé, sous conditions de sécurité, d'utiliser une partie de l'ombrière pour un boulodrome couvert. Considérant que l'ombrière sera implantée sur un espace public, AREC indique la nécessité faire une publicité pour mise en concurrence.

Commune de DAMIATTE (Tarn) Séance du 28 septembre 2023

Le SDET peut porter ce projet et confirme la nécessité de publier un avis sur le profil acheteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire de faire cette publication.

# <u>Projet de requalification de l'ancien site Socadal : présentation de l'étude réalisée par le CAUE</u>

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le comité de pilotage « Socadal » s'est réuni mi-septembre. Le CAUE est venu présenter une étude de requalification de la friche SOCADAL. Un document reprenant les propositions du CAUE a été adressé à chaque conseiller municipal.

Madame PICARD précise que ce document est une aide à la décision pour les élus. Elle souligne que l'important est de définir une structure pour porter le projet et engager les dépenses.

Madame le Maire demande à chacun de prendre connaissance de ce document afin de recueillir les avis sur le projet de réhabilitation du site de SOCADAL à la prochaine séance du conseil.

### Demande d'acquisition du chemin rural sis route de Serviès

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que Monsieur CURT et Madame DOUCET, propriétaire au 12 route de Serviès, souhaite acquérir le chemin rural qui borde leur propriété. Elle présente le plan de l'état des lieux et précise qu'elle souhaite que la commune conserve un accès à la rivière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répondre défavorablement à la demande de Monsieur CURT et Madame DOUCET.

# Participation de la commune à l'opération Ecole et Cinéma

Madame le Maire indique que comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer pour participer à l'opération Ecole et Cinéma. La DSDEN et le Conseil Départemental proposent aux enseignants volontaires des parcours pédagogiques, tel Ecole et Cinéma. Les enseignantes des classes de CE2 à CM2 souhaitent suivre ce parcours. Cela représente 39 élèves. Le coût est de 1.50 € par élève pour deux séances de cinéma, soit 58.50 € pour l'année scolaire 2023/2024. La coopérative scolaire prendrait à sa charge les 1 € du complément billetterie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régler la contribution financière municipale annuelle de 1.50 € par élève et autorise Madame le Maire à signer la convention requise.

### Séisme au Maroc et inondations en Lybie : appel à la solidarité

Madame le Maire relaie au Conseil Municipal la proposition de l'Association des Maires et des Elus du Tarn de prendre part à l'élan de solidarité pour soutenir les victimes du séisme au Maroc. Elle ajoute la possibilité de soutenir les sinistrés des inondations en Lybie.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, ne souhaite pas répondre favorablement à la sollicitation de l'Association des Maires et des Elus du Tarn pour un soutien financier.

# Questions et informations diverses

Madame le Maire rappelle aux élus, qu'avec la note de synthèse pour la réunion de ce jour, elle a transmis le rapport annuel 2022 de Trifyl, service public de prévention et de gestion des déchets.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que l'association des Maires du Tarn organise une formation sur la prise de parole en public le 02/12/2023 à Fréjeville. Les élus qui le souhaitent peuvent s'y inscrire.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation du premier Salon des Maires les 6 et 7 octobre prochain, au parc des expositions d'Albi.

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que le Projet Régional de Santé sera révisé au 01/11/2023. Le projet de PRS 2023 -2028 est soumis à consultation jusqu'au 19 octobre 2023. Il est consultable sur le site : www.prs-occitanie.ars.santé.fr.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la commune a candidaté au programme Village d'Avenir. Ainsi la commune, si elle est labellisée, pourra bénéficier de l'accompagnement d'un chef de projet pour la réalisation de ses projets.

Madame le Maire relaie aux conseillers municipaux l'invitation de l'association des Maires pour visiter le centre opérationnel du SDIS le 20 octobre prochain.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à une réunion avec le délégué du procureur pour une présentation des Travaux Non Rémunérés. Les auteurs de délits ou infractions réaliseraient des travaux non rémunérés en lieu et place d'une condamnation ou amende. La commune pourrait, si elle le souhaite, signer une convention pour participer à ce dispositif.

Madame PICARD demande où en est l'avancement du projet des vestiaires du Rec.

Commune de DAMIATTE (Tarn) Séance du 28 septembre 2023

Madame le Maire indique que l'architecte prépare le dossier de consultation des entreprises.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22h55.

Evelyne FADDI

Maire

Olivier DOMINGUEZ Secrétaire de séance